



Plan Local de Redynamisation du Haut-Rhin Avenant technique n° 3 et de prorogation

Le Préfet du Haut-Rhin,

et

Le Président de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin,

Le Président du Conseil Régional Grand Est,

Le Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin,

Vu le Livre Blanc sur la stratégie de Défense et de Sécurité Nationale de 2008,

Vu la circulaire n°5318/SG de M. le Premier Ministre en date du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2335-2,

Vu le Plan Local de Redynamisation du Haut-Rhin du 20 décembre 2013,

Vu l'avenant n° 1 signé le 3 septembre 2015,

Vu l'avenant n° 2 signé le 19 mai 2016,

Vu l'avis du comité de pilotage du 19 octobre 2016

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Centre Haut-Rhin en date du 28 novembre 2016

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Grand Est
du

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin
du.....

Vu l'avis du CTI du 25 janvier 2017

Considérant les modifications intervenues sur le contenu même du PLR du fait des deux avenants techniques précités,

Considérant les nombreux phasages dont font l'objet la plupart des opérations du PLR,

Considérant les retards constatés, du fait des délais d'acquisition de la maîtrise foncière, la durée des études (de faisabilité, pré-opérationnelles et préalables aux aménagements) et celle des procédures d'urbanisme et d'instruction des permis d'aménager,

Considérant qu'aucune action du PLR n'est achevée à ce stade, mais que le rythme de mise en œuvre devrait s'accélérer avec des démarrages de travaux prévus au premier semestre 2017,

Au regard des éléments précités, sont actées les dispositions suivantes

Article 1 :

- - La durée du PLR est prolongée pour deux années maximum soit jusqu'au 19 décembre 2018, afin de poursuivre et d'achever la réalisation de ses actions,
- - Les reliquats de crédits FRED, d'un montant total de 38 277 €, détaillés ci-après sont tous réaffectés sur une nouvelle et cinquième phase de l'Action 1 « Opérations préalables à l'aménagement et travaux de viabilisation du site sur 27,64 ha ».

☐ transfert de 24 750 € de la fiche 1.3.2

☐ transfert de 2 045 € de la fiche 3.1

☐ transfert de 7 848 € de la fiche 3.2

☐ transfert de 2 272 € de la fiche 3.6

☐ transfert de 1 362 € de la fiche 5.2

portant ainsi la participation totale du FRED dans l'Action 1 de 57 742 € à 96 019 €.

Les fiches action n° 1, n° 3 et n° 5 ainsi que le tableau financier prévisionnel sont réactualisés comme suit (en rouge par rapport à l'avenant n° 2 du PLR) :

FICHE ACTION N° 1	DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE Intitulé du projet : ZAID Ensisheim – Régisheim (PROJET MODIFICATIF – AVENANT TECHNIQUE PLR 3)
<i>Diagnostic - Constat</i>	

Le projet de zone d'activités de Réguisheim-Ensisheim est inscrit de longue date dans la liste des sites présentant un intérêt économique départemental. Elle figurait déjà dans la liste des Zones d'activités d'Intérêt Départemental (ZAID) établie en 1993. Inscrite dans le SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, cette ZAID a été sélectionnée dans la liste des zones éligibles au Plan de revitalisation économique du Haut-Rhin sur la base des principaux critères ci-après :

- Territoire en reconversion économique du Bassin Potassique ;
- Potentiel de grande ampleur (plus de 100 ha) ;
- Site exceptionnel au regard de l'accessibilité (A 35, RD) ;
- Éligibilité pour la période 2007-2013 au zonage européen des Aides à Finalité Régionale (AFR) pour les grandes entreprises ;
- Site desservi par les boucles régionale et départementale à très haut débit

Afin de pouvoir proposer une offre économique territoriale susceptible de répondre à des projets d'implantation de grande ampleur et compte tenu des délais inhérents au respect des procédures administratives et réglementaires, la Communauté de communes a engagé depuis 2008 les premières études de faisabilité et pré-opérationnelles de cette zone d'activité d'intérêt départemental. Le dossier de création de ZAC est abouti et sera déposé au cours du 2^{ème} semestre 2013.

Parallèlement, un diagnostic archéologique a été mené par le PAIR. La DRAC a retenu la nécessité de réaliser des fouilles sur 42000 m² ; une tranche ferme sur 7000 m² (emprise des terrains appartenant à la 3CHR), et une tranche conditionnelle de 35000 m² (terrains appartenant à des propriétaires privés).

Ce projet a bénéficié du soutien financier de l'Etat au titre du contrat de projet 2007-2013, sur les crédits du fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) :

- d'une part, une subvention de 235.500 € a été accordée pour contribuer au financement des études de faisabilité et pré-opérationnelles (convention VT3/07/11/02 du 30 novembre 2007),
- d'autre part, une subvention de 90.000 € a été accordée pour contribuer au financement des opérations de fouilles archéologique – tranche ferme (convention VT3/5 bis du 23 avril 2013).

Suite à l'avenant technique n° 2 du PLR signé le 19 mai 2016, des subventions FRED et FNADT de l'action N° 3 phase 5, ont été réaffectées sur deux nouvelles phases à l'action N°1 et concernent toutes les deux la suite des travaux de la ZAID.

Compte-tenu des projets d'implantation de grandes envergures pressentis sur les 27ha64, propriété de la CCCHR, des opérations préalables à l'aménagement et travaux de viabilisation s'avèreront rapidement nécessaires en 2017.

Aussi, au regard de l'état d'avancement de l'action 1 – phase 3.2 et de l'action 3 – phase 3, de l'annulation de l'action 3 – phase 1, et d'autre part des reliquats issus des actions soldées à savoir l'action 3 – phase 2 et l'action 5 – phase 2, les subventions FRED de ces actions ont été transférées sur l'action 1 – Phase 5.

Description de l'action

Phase 1 :

- Travaux de pré-viabilisation : amenée des réseaux à partir de la ZA la Passerelle 1 jusqu'en entrée de la ZAID

Phase 2 :

- Travaux d'aménagement de la 1^{ère} tranche sur les 8,82 ha de terrain appartenant à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin : viabilisation des terrains et aménagement des accès aux parcelles

Phase 3 :

- 3.1 : Opérations préalables à l'aménagement et à la viabilisation du site sur 35000 m² (arrêté préfectoral n° SRA 3.2 2012/162 du 21/05/2012)
- 3.2 : Poursuite des travaux de viabilisation et d'aménagement des accès aux parcelles.

Phase 4 :

- Equipements et signalétiques nécessaires pour l'aménagement de la première tranche de la ZAID.

Phase 5 :

- Opérations préalables à l'aménagement et travaux de viabilisation du site sur 27,64 ha

Objectifs – résultats attendus

- Implantation de grands groupes industriels
- Création d'entreprises et d'emplois nouveaux

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

Partenaires

Etat, Conseil Général du Haut-Rhin

Début de l'opération

Signature du PLR

Délais de réalisation**Phase 1 :**

- Travaux de pré-viabilisation : 2016

Phase 2 :

- Travaux de viabilisation et d'aménagement des accès aux parcelles sur les terrains appartenant à la 3CHR : 2016

Phase 3 :

- opérations préalables à l'aménagement et à la viabilisation du site (2^{ème} tranche) : 2013/2014
- poursuite des travaux de viabilisation et d'aménagement des accès aux parcelles : 2017

Phase 4 :

- Equipements et signalétiques nécessaires pour l'aménagement de la première tranche de la ZAID : 2017.

Phase 5 :

- Opérations préalables à l'aménagement et travaux de viabilisation du site sur 27,64 ha : 2017.

Coût de l'action 1

<i>Principaux postes de dépenses</i>	<i>Montant HT €</i>	<i>Ressources</i>	<i>Montant HT €</i>	<i>%</i>
Phase 1				
Travaux de pré-viabilisation	250.000,00	Etat – PLR (FRED)	125.000,00	50 %

		Autofinancement (CCCHR)	125.000,00	50 %
Total phase 1	250.000,00		250.000,00	
Phase 2				
Acquisition des terrains 8,82 ha	724.266,00	Recette de cession (700 a x 1700 €/l'are)	1.120.000,00	66 %
Travaux d'aménagement 1 ^{ère} tranche sur le 8,82 ha appartenant à la 3CHR	800 000,00	Etat – PLR (FRED)	0,00	0 %
		Conseil Général Ht-Rhin (projet inscrit au Contrat Territoire de Vie 2010-2013. sous réserve du report au CTV 2014-2019 (1))	120.000,00	15 %
		Autofinancement (CCCHR)	284.266,00	19 %
Total phase 2	1.524.266,00		1.524.266,00	
Phase 3				
Opérations préalables à l'aménagement et à la viabilisation du site 2 ^{ème} tranche (arrêté préf. SRA 2012/162)	450.000,00	ETAT (FNADT/PATRA)	360.000,00	80 %
		Autofinancement (CCCHR)	90.000,00	20 %
Acquisition des terrains 6,65 ha	598.500,00	Recette de cession (530a x 1700 €/l'are)	901.000,00	
Poursuite des travaux d'aménagement 2 ^{ème} tranche sur 6,65 ha	550.000,00	Base subventionnable : 247.500,00 €		
		Etat – PLR (FRED)	0,00 €	0 %
		Conseil Général Ht-Rhin ⁽¹⁾	37.125,00	15 %
		Autofinancement (CCCHR)	210.375,00	85 %
Total phase 3	1.598.500,00		1.598.500,00	
Phase 4				
Equipements et signalétiques nécessaires pour l'aménagement de la première tranche de la ZAID	242.172,25	ETAT – PLR (FNADT)	140.000,00	57,81 %
		Département du Haut-Rhin	0,00 €	
		Autofinancement	102.172,25	42,19 %
Total phase 4	242.172,25		242.172,25	
Phase 5				
Opérations préalables à l'aménagement et travaux de viabilisation du site sur 27,64 ha	549.272,00	ETAT – PLR (FRED)	96.019,00	17,48 %
		Département du Haut-Rhin	80.891,00	14,72 %
		Autofinancement	372.365,00	67,80 %
Total Phase 5	549.272,00		549.272,00	
TOTAL ACTION 1. ZAID	4.164.210,25	TOTAL ACTION 1	4.164.210,25	
		Autofinancement CCCHR	1.159.428,00	27,84 %
Critères d'évaluation – effets attendus - indicateurs				
Nombre d'entreprises accueillies : 3 à 8				
Nombre d'emplois créés : ~ 300 (sur les tranches 1 et 2)				

(1) si conforme aux règlements d'intervention en vigueur à la date du dépôt du dossier

FICHE ACTION N° 3	DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE Intitulé du projet : Diversifier et valoriser l'offre territoriale en matière de foncier destiné à accueillir des entreprises (PROJET MODIFICATIF – AVENANT TECHNIQUE PLR 3)
----------------------	--

Diagnostic - Constat

Le territoire de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin ne dispose plus de suffisamment d'espaces fonciers structurants pour l'accueil d'entreprises artisanales ou industrielles et leur développement local.

Pour pouvoir répondre à ce besoins, et accompagner les activités économiques créatrices d'emplois, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a souhaité réaliser une étude de potentiel de son territoire en matière d'implantation et de développement de ses zones d'activités (*phase 1*).

Ce schéma permettra à la collectivité de définir une stratégie intercommunale de développement en adéquation avec les besoins et les enjeux économiques et de chiffrer les interventions de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin calibrées en fonction de ses capacités financières.

Ainsi, afin de compléter la démarche de constitution de réserves foncières économiques et de diversification de l'offre aux entreprises, 3 sites potentiels au sein de notre territoire susceptibles d'accueillir des activités économiques à courts et moyens termes ont été identifiés :

- a) ZA la Passerelle 2 à Ensisheim (*phase 2*) : d'une superficie de 2,8 ha, ce terrain est propriété de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin. Le projet sous forme de lotissement permettra d'accueillir :
 - 10 entreprises artisanales
 - la déchetterie intercommunale

- a) ZA de Meyenheim – tranche 1 (*phase 3*) : les ~~10,84~~ 8,90 ha libres de construction appartiennent à des particuliers ou à la Commune de Meyenheim pour ~~7,5~~ 4,47 ha. Cette maîtrise et les dispositions d'urbanisme s'appliquant sur ce secteur permettent d'envisager une réponse rapide à des investisseurs potentiels. Cette zone est localisée le long de la RD3bis, en entrée Sud-Est du village à proximité immédiate du demi-échangeur autoroutier, favorisant les relations en direction de Colmar. Les liaisons avec Mulhouse se réalisent par l'échangeur autoroutier d'Ensisheim.
 Cette nouvelle zone d'activité à Meyenheim compensera partiellement le projet de requalification des anciens terrains militaires de la Base Aérienne 132 souhaité par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin et annulé compte-tenu que ces délaissés militaires resteront propriété du Ministère de la Défense. Les travaux d'aménagement de la première tranche d'une superficie de 4,47 ha débuteront au début de l'année 2016. Ce projet bénéficie d'une subvention DETR pour un montant de 305 000,00 €.

- b) ZA de Niederhergheim Est (*phase 4*) : d'une superficie de 2,80 hectares appartenant pour plus de la moitié à la commune de Niederhergheim, cette future zone d'activités sera située à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier, ce qui lui confère un intérêt majeur au niveau de son accessibilité. Déjà inscrite au PLU de la commune en tant que zone à vocation économique, elle sera destinée à des petites et moyennes entreprises.

- c) Extension de la ZA de Niederhergheim Ouest (*phase 5*) : à la demande d'une entreprise qui souhaiterait agrandir son bâtiment en plusieurs étapes et ce, jusqu'à 2025, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a débuté des négociations au début de l'année 2015 avec le propriétaire d'un terrain situé au Nord-Ouest de la zone d'activités. L'extension concerne une superficie de 11,29 hectares. Aménagé à des fins publiques, ce terrain sera soumis obligatoirement à un diagnostic archéologique préventif prescrit par le Préfet de Région.

Description de l'action

- 1. Etude de faisabilité des aménagements de zones d'activités d'intérêt communautaire**
 - Définir une stratégie intercommunale de développement en adéquation avec les besoins et les enjeux économiques,
 - Chiffrer les aménagements de sites potentiels susceptibles d'accueillir des activités économiques à courts et moyens termes

- 1. Aménager la ZA la Passerelle 2 à Ensisheim**

Phase 1 : Conduite des travaux d'aménagement

- 2. Aménager la zone d'activité de Meyenheim – tranche 1**

Phase 1 : Acquisition du foncier
Phase 2 : Conduite des travaux d'aménagement

 - Conduites des études (marchés de travaux)
 - Viabilisation des terrains et aménagement des accès aux parcelles

- 1. Aménager la zone d'activité de Niederhergheim Est**

Phase 1 : Acquisition du foncier
Phase 2 : Conduite des travaux d'aménagement

 - Conduites des études (marchés de travaux)
 - Viabilisation des terrains et aménagement des accès aux parcelles

- 1. Etude d'opportunité et de faisabilité d'un hôtel d'entreprise**

- 2. Extension de la ZA de Niederhergheim Ouest**
 - Diagnostic archéologique

Objectifs – résultats attendus

- Permettre à la collectivité de définir une stratégie intercommunale de développement en adéquation avec les besoins et les enjeux économiques et de chiffrer les interventions de la Communauté de Communes calibrées en fonction de ses capacités financières.
- Disposer, dès que possible, d'une offre foncière qualitative pour répondre à la demande d'implantation de PME artisanales et PMI créatives d'emplois

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

Partenaires

Etat, Conseil Régional, Conseil Général du Haut-Rhin

Début de l'opération

Signature du PLR

Délais de réalisation

- 1. Etude de faisabilité des aménagements de zones d'activités d'intérêt communautaire : 2013**
- 2. Aménager la ZA la Passerelle 2 à Ensisheim**

- Travaux de viabilisation des terrains et aménagement des accès aux parcelles : 2013					
1. Aménager la zone d'activité de Meyenheim – tranche 1					
- Etudes et acquisition : 2015					
- Travaux de viabilisation des terrains et aménagement des accès aux parcelles : 2016					
1. Aménager la zone d'activité de Niederhergheim Est					
- Etudes : 2016					
- Acquisition des terrains : 2016					
- Travaux de viabilisation des terrains et aménagement des accès aux parcelles 2016					
1. Etude d'opportunité et de faisabilité d'un hôtel d'entreprise : 2015					
2. Extension de la ZA de Niederhergheim Ouest					
- Diagnostic archéologique : 2016					
Coût de l'action					
<i>Principaux postes de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Ressources</i>	<i>Montant HT</i>	<i>%</i>	
1. Etude de faisabilité des aménagements de zones d'activités d'intérêt communautaire					
Etude : 3 mois de prestations	21.473,00 €	Etat – PLR (FRED)	0,00	0 %	
		Conseil général Ht-Rhin (1) (2)	4.090,00	19 %	
		Autofinancement (CCCHR)	17.383,00	81 %	
Total 1	21.473,00		21.473,00		
2. Aménager la ZA la Passerelle 2 à Ensisheim					
- Pour mémoire : acquisition des terrains (base 2,8 ha x 763 €/are) - Travaux d'aménagement	210.000,00 € 740.000,00 €	Recettes nette de cession	165.750,00	17,44 %	
		Base subventionnable : 574.250 €			
		Etat – PLR (FRED)	90.782,00	9,55 %	
		Etat (DETR 2012)	143.000,00	15,05 %	
		Conseil général Ht-Rhin (1)(2)	86.138,00	9,06 %	
		Autofinancement (CCCHR)	464.330,00	48,90 %	
Total 2	950.000,00		950.000,00		
3. Aménager la zone d'activité de Meyenheim – tranche 1					
- Acquisition des terrains - Travaux d'aménagement	357.816,00 € 1.132.128,71 €	Etat – PLR (FRED)	297.988,84	20 %	
		Conseil général Ht-Rhin (1) (2)	72.585,00	4,87 %	
		DETR	305.000,00	20,47 %	
		Autofinancement (CCCHR)	814.370,87	54,66 %	
Total 3	1.489.944,71		1.489.944,71		
4. Aménager la zone d'activité de Niederhergheim Est					
- Acquisitions des terrains - Travaux d'aménagement	196.000,00 740.075,16	Etat – PLR (FRED)	65.525,26	7 %	
		Conseil général Ht-Rhin (1) (2)	82.023,00	8,76 %	
		Autofinancement (CCCHR)	788.526,90	84,24 %	
Total 4	936.075,16		936.075,16		
5. Etude d'opportunité et de faisabilité d'un hôtel d'entreprise					
- Etude Cabinet KATALYSE	18.800,00	Etat – PLR (FRED)	5.840,00	31,06 %	
		Région Alsace	4.500,00	23,94 %	
		Conseil départemental	4.700,00	25 %	
		Autofinancement	3.760,00	20 %	

6. Extension de la ZA de Niederhergheim Ouest				
-Acquisition des terrains	1.000.000,00 €	Etat – PLR (FRED)	0,00	0 %
- Diagnostic archéologique 2016	60.971,00 €	Autofinancement	1.058.699,44	100 %
Total 6	1. 060.971,00		1.060.971,00	
TOTAL ACTION 3. VALORISER L'OFFRE TERRTORIALE DESTINEE A ACCUEILLIR DES ENTREPRISES	4 477 264,00	TOTAL ACTION 3	4 477 264,00	
		Autofinancement CCCHR	3 149 342,00 €	70,34 %
Critères d'évaluation – effets attendus - indicateurs				
<u>Nombre d'entreprises accueillies</u>				
Zone d'activité de Meyenheim : 17 entreprises (entre 85 et 340 emplois)				
Zone d'activité de Niederhergheim Est : entre 7 et 10 entreprises (entre 35 et 200 emplois)				

- (1) Conditionné au vote des crédits dans les budgets annuels correspondants
- (2) Si confirme aux règlements d'intervention en vigueur à la date du dépôt du dossier
- (3) Eligibles : investissement hors immobilier

FICHE ACTION N° 5	<p style="text-align: center;">DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE (PROJET MODIFICATIF – AVENANT TECHNIQUE PLR 3)</p> <p style="text-align: center;">Intitulé du projet : Actions collectives de promotion auprès des entreprises</p>
Diagnostic - Constat	
<p><i>La compétence "développement économique" étant l'axe prioritaire de notre collectivité et au vu des actions envisagées (fiches 1 et 3), il s'avère indispensable de recruter un chargé de mission économique.</i></p> <p>Phase 1 : recrutement d'un chargé de mission économique sur 3 ans : concourt à la mise en œuvre, l'animation, au suivi et à l'évaluation des actions et des enjeux identifiés par la Communauté de Communes.</p> <p><i>L'artisanat reconnu pour son savoir-faire et sa remarquable capacité d'adaptation à la conjoncture est une des grandes forces de notre territoire et en acteur majeur du développement économique du territoire. Ainsi, dans le cadre de sa politique de soutien au développement et à la consolidation de l'artisanat, la collectivité entend accompagner ce secteur d'activité et a décidé d'organiser en 2014, un salon de l'Artisanat et des Métiers.</i></p> <p>Phase 2 : Promotion du territoire par l'organisation d'un salon de l'artisanat et des métiers</p> <p>Ce salon a un double objectif :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) promouvoir l'attractivité économique du territoire, 2) renforcer les liens entre les acteurs économiques avec les acteurs de l'emploi et de la formation. 	
Description de l'action	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Installer une mission de prospective, d'animation, de développement économique du territoire, par le recrutement d'un chargé de mission. Ses missions : <ul style="list-style-type: none"> - cadrage, mise en œuvre et accompagnement des projets portés par la collectivité - cadrage et mise en œuvre d'un programme de soutien à l'immobilier d'entreprise (création d'un hôtel d'entreprise, programme de requalification de friches, d'immeubles...) 1. Promotion du territoire par l'organisation d'un salon de l'Artisanat et des Métiers <ul style="list-style-type: none"> - Frais de mise en œuvre du salon (stands, accessoires...) - Animations - Communication 	
Objectifs – résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et soutenir le développement de la Communauté de Communes - Renforcer l'attractivité économique du territoire - Soutenir le développement des entreprises présentes sur le territoire 	
Maître d'ouvrage	
Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	

Partenaires

Etat				
<i>Début de l'opération</i>				
Signature du PLR				
<i>Délais de réalisation</i>				
1. Recrutement d'un chargé de mission économique : période 2013/2014/2015				
2. Promotion du territoire par l'organisation d'un salon de l'Artisanat et des Métiers : 2014				
<i>Coût de l'action</i>				
<i>Principaux postes de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Ressources</i>	<i>Montant HT</i>	<i>%</i>
1. Recrutement d'un chargé de mission économique sur 3 ans	150.000,00	Etat (FRED)	20.000,00	13,3 %
		Autofinancement (CCCHR)	130.000,00	86,7 %
Total 1	150.000,00		150.000,00	
2. Promotion du territoire par l'organisation d'un salon de l'artisanat et des métiers	50.000,00	Etat (FRED)	8.638,00	17,27 %
		Conseil régional	5.000,00	10 %
		Conseil départemental	8.000,00	16 %
		Pays RVGB	4.000,00	8 %
		Participation exposants	2.810,00	5,62 %
		Autofinancement (CCCHR)	21.552,00	43,11 %
Total 2	50.000,00		50.000,00	
TOTAL ACTION 5. ACTIONS COLLECTIVES DE PROMOTION AUPRES DES ENTREPRISES	200.000,00	TOTAL ACTION 5.	200.000,00	
		Autofinancement CCCHR	151.552,00	75,78 %

Article 2. : Le présent avenant est établi en quatre exemplaires originaux destinés à la Préfecture, à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, au Conseil Départemental du Haut-Rhin et au Conseil Régional, co-signataires du présent avenant.

COLMAR, le

Le Préfet du Haut-Rhin

Le Président de la Communauté de
Communes Centre Haut-Rhin

Laurent TOUVET

Michel HABIG

Le Président du Conseil
Régional

Le Président du Conseil
Départemental du Haut-Rhin

Philippe RICHERT

Eric STRAUMANN